



Licenciement Eco, renouvellement de titre de séjour

Par **qian**, le **05/03/2014** à **20:46**

Bonjour,
Je suis salariée étrangère. Ma société doit me licencier par raison économique. Il me semble que quand on est privé involontairement de l'emploi, on a le droit de renouveler le titre de séjour pour une fois.
Dans le cadre du licenciement éco, ma société me propose CSP (contrat de sécurisation professionnelle).
"Les bénéficiaires du CSP ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle, mais pas demandeur d'emploi"
Si j'accepte le CSP, le contrat est rompu d'un accord commun sans préavis.
Est-ce que cela implique une partie "volontaire" dans le cas de CSP, même si ça concerne toujours salarié visé par le licenciement économique?
Si j'accepte le CSP. Il y a des risques de refus si je demande le renouvellement de titre de séjour avec le statut stagiaire CSP ?
Merci de partager vos expériences!!